

Législation en vigueur

Conformément au code de l'énergie et à ses articles :

L331-1 : Tout client qui achète de l'électricité pour sa propre consommation ou qui achète de l'électricité pour la revendre a le droit de choisir son fournisseur d'électricité. Il peut conclure un contrat d'achat d'électricité avec un producteur ou un fournisseur d'électricité de son choix installé sur le territoire d'un État membre de l'Union européenne ou, dans le cadre de l'exécution d'accords internationaux, sur le territoire d'un autre État.

L331-3 : Lorsqu'un consommateur final exerce le droit prévu à l'article L331-1 pour un site donné, ses contrats en cours au tarif réglementé concernant la fourniture d'électricité de ce site sont résiliés de plein droit. Cette résiliation ne peut donner lieu au paiement de quelque indemnité que ce soit.

L332-1 : Les dispositions des articles L. 121-86 à L. 121-94 du code de la consommation sont applicables aux contrats conclus entre les fournisseurs d'électricité et les consommateurs et aux contrats conclus entre les fournisseurs et les non-professionnels pour une puissance électrique égale ou inférieure à 36 kilovoltampères, ainsi qu'aux offres correspondantes.

L337-7 : Les tarifs réglementés de vente de l'électricité mentionnés à l'article L337-1 bénéficient, à leur demande, aux consommateurs finals domestiques et non domestiques pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères. Pour répondre aux principales questions destinées à l'information des consommateurs, une liste de questions/réponses a été dressée par la commission européenne et est accessible sur : http://www.dgcrf.bercy.gouv.fr/consommation/electricite_gaz/index.htm

Mode de paiement (à cocher)

- Prélèvement automatique mensuel selon échéancier
 Règlement par prélèvement
 Autre mode de règlement (Chèque, CB, Espèce)

Contrat souscrit automatiquement aux options :

E-facture : mail d'alerte de la mise à disposition de votre facture sur votre espace client
Relevé Confiance : mail d'alerte de votre prochaine facture estimée, vous avez ensuite 7 jours pour relever votre compteur et votre facture sera établie au réel de votre consommation

Services souscrits optionnels (à cocher)

- Prélèvement douceur** : facture ≥ 250€, prélèvement en 2 fois automatique

Votre site de consommation

Référence du point de service 00600000 _____
 Adresse : _____
 Appartement / Étage : _____
 Code Postal : _____ Localité : _____

Votre catégorie tarifaire (à cocher)

- Résidentiel Professionnel
 Commun Immeuble Collectivité locale

Date de mise en service

Coordonnées du titulaire

M Mme

Nom : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Localité : _____
 Tél : _____ Mobile : _____
 Mail : _____
 Date et lieu de naissance : _____

Coordonnées du cotitulaire

M Mme

Nom : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Localité : _____
 Tél : _____ Mobile : _____
 Mail : _____
 Date et lieu de naissance : _____

Professionnel ou personne morale (mentions obligatoires)

Raison sociale : _____ Code NAF : _____
 N°TVA Intra : _____ N°SIRET : _____
 Nom contact : _____ Fonction : _____

EXTRAIT DE Kbis OBLIGATOIRE + Attestation d'éligibilité

Prix et description de l'offre

Les prix sont extraits des **tarifs réglementés** fixés par l'arrêté en vigueur. Ces tarifs peuvent évoluer sur décision gouvernementale. Cette offre est valable pendant la durée de validité des tarifs précisés ci-dessus. Pour connaître les tarifs applicables référez-vous à la documentation "annexe tarifaire" en vigueur.

Cochez la case correspondante à votre choix :

Puissance en (KVA)

	3	6	9	12	15	18	24	30	36
Option Base*									
Option Heures Creuses									
Option Tempo**									

* L'option Base n'est plus proposée aux clients résidentiels pour les puissances souscrites de 9 kVA inclus à 36 kVA inclus

** Cette offre n'est pas disponible actuellement pour les EDL équipés de compteurs Linky. RTE publie chaque jour la couleur du lendemain, qui s'applique à tous les consommateurs ayant choisi cette offre

Durée du contrat : Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il est renouvelé tacitement par périodes d'un an jusqu'à sa résiliation par l'une des parties

- J'accepte que la SICAE de la Vallée du Sausseron soit mon fournisseur d'énergie électrique au tarif réglementé, dans le cadre du contrat de concession du lieu de consommation ci-dessus, selon les conditions fixées par le cahier des charges de concession signé par l'autorité concédante (collectivité) et la SICAE de la Vallée du Sausseron.
- Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et de leur annexe.
- Conformément à l'article L121-20 du code de la consommation et en cas de commande prise à distance, par démarchage à domicile ou sur le lieu de travail : "Vous disposez d'un délai de quatorze jours francs pour exercer votre droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour" (Avec le formulaire joint)
- Conformément à l'article L121-21-5 du code de la consommation : "Le droit de rétractation peut être exercé, pour les contrats de fourniture de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de quatorze jours francs". Le consommateur paiera un montant proportionné au prix total du contrat
- Je reconnais avoir eu connaissance de la possibilité de demander une étude tarifaire personnalisée gratuite, ce qui a guidé mon choix.

Date et signature
(titulaire et cotitulaire)

A _____
 Le / / / /

Exemplaire à retourner
sous peine de coupure

Par courrier :
 SICAE de la Vallée du Sausseron
 CS 20195 ENNERY - 40 rue Ampère
 95302 CERGY PONTOISE CEDEX

Ou par mail :
 contact@sicae-vs.fr

Je souhaite que la fourniture d'électricité soit
réalisée avant la fin du délai de quatorze jours francs.